

quelques jours après la bataille, se croyant parfaitement libres, ils laissèrent le service et abandonnèrent leur compagnie pour retourner dans leurs foyers. C'était un cas de désertion flagrante, et, d'après le code militaire, qui est inexorable à ce sujet, ils devaient être passés par les armes ; il fallait une grande influence pour obtenir leur grâce, et, à ce sujet, voici ce qu'écrivait M. de Salaberry, père, au colonel son fils :

A Beauport, le 4 décembre 1813

“ Mon cher fils,

“ Joseph et Stanislas Vincent, de ton régiment, sont arrivés à Lorette, le 2 décembre, et sont venus tout de suite se rendre à moi. Ils témoignent un vrai repentir et un grand regret de ce qu'ils ont fait. Ils disent qu'ils savent bien qu'il n'y a pas de bonnes excuses pour une telle folie ; mais que cependant ils peuvent